

L'ÉPREUVE TEMPORELLE DU CHÔMAGE

Entretien avec [Didier Demazière](#), [Marc Zune](#), Propos recueillis par [Pauline Amard](#),
[François Soleiman](#)

La Découverte | « [Regards croisés sur l'économie](#) »

2021/2 n° 29 | pages 52 à 61

ISSN 1956-7413

ISBN 9782348073939

DOI 10.3917/rce.029.0052

Article disponible en ligne à l'adresse :

<https://www.cairn.info/revue-regards-croises-sur-l-economie-2021-2-page-52.htm>

Distribution électronique Cairn.info pour La Découverte.

© La Découverte. Tous droits réservés pour tous pays.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

L'épreuve temporelle du chômage

The time trial of unemployment

ENTRETIEN AVEC DIDIER DEMAZIÈRE

Directeur de recherche CNRS en sociologie et
enseignant à Sciences Po
Chercheur au Centre de Sociologie des
Organisations

ENTRETIEN AVEC MARC ZUNE

Professeur de sociologie à l'Université de Louvain
Chercheur au sein du Groupe Interdisciplinaire
de Recherche sur la Socialisation, l'Éducation et la
Formation

Résumé

Les études sociologiques sur le chômage se sont très tôt intéressées au rapport au temps des chômeurs, comme une composante importante de leur expérience. Cet entretien revient sur ces questions en abordant le chômage comme une épreuve temporelle : il entraîne une désorganisation par rapport au rythme du travail et confronte les chômeurs à des choix dans leur gestion du temps, selon des ressources et des contraintes inégales. Cette épreuve temporelle est encore renforcée par le contrôle institutionnel de la recherche d'emploi.

Abstract

Early sociological studies on unemployment focused on how the unemployed dealt with time, as an important component of their experience. This interview addresses these questions by defining unemployment as a temporal trial: it leads to a disorganization compared to the rhythm of employment and confronts the unemployed with choices in their time manage-

ment, according to unequal resources and constraints. This temporal trial is further reinforced by the institutional control of the job search.

Comment les sciences sociales ont-elles étudié le temps du chômage traditionnellement ?

La notion de temps est au centre des premières enquêtes sur les expériences du chômage dans les années 1930. À cette époque, le chômage émerge comme un fait social majeur dans le contexte de la crise économique et de la codification¹ du salariat, qui fait de la perte d'emploi un état nouveau. Plusieurs enquêtes sociologiques s'intéressent alors à la manière dont les chômeurs vivent cette situation, et la question du rythme de la vie des chômeurs y prend une place centrale. Celle menée par l'équipe de Marie Jahoda et Paul Lazarsfeld dans la ville autrichienne de Marienthal est la plus connue (Jahoda, Lazarsfeld et Zeisel, 1933). Au début des années 1930, cette ville est durement frappée par le chômage : la plupart des usines ferment et les travailleurs sont mis à la porte. En faisant le décompte des activités journalières des chômeurs et du temps qu'ils leur consacrent, l'enquête montre une perte de repères temporels et une baisse des activités personnelles, familiales et collectives, ainsi qu'un repli sur soi et des formes d'apathie. Les auteurs mettent en lumière la déstructuration du temps quotidien entraînée par le chômage, ainsi qu'une déliquescence des rythmes de vie collectifs et individuels.

À la même époque, Edward Bakke mène une autre enquête sur les chômeurs à Greenwich, dans la banlieue

1 À la fin du XIX^e et au début du XX^e siècles, les contrats de travail salariés se multiplient, ils sont progressivement encadrés par une législation du travail (le premier Code du travail en France est promulgué en 1910).

londonienne (Bakke, 1933). Le contexte est assez différent : un niveau de chômage plus faible, des formes de chômage plus diversifiées, avec notamment du chômage intermittent, et un système d'assurance chômage qui donne droit à quinze semaines d'indemnisation. Bakke montre que le temps du chômage est fortement rythmé et structuré par le bureau du chômage, qui impose un pointage journalier, des contrôles de recherche d'emploi, et qui traque les activités non déclarées des chômeurs. Par tous ces aspects, il conclut que le temps du chômage est un temps très contraint ; les chômeurs sont canalisés vers la recherche d'emploi. Bakke montre aussi que ce temps institutionnel contraint n'occupe pas la totalité du temps des chômeurs, car leur situation entraîne une propriété spécifique du temps : ils doivent arbitrer entre des activités de recherche d'emploi et d'autres activités, familiales ou de loisir. Le temps du chômage est ainsi cadré par les institutions et il confronte les chômeurs à l'obligation de faire des choix.

Ces deux enquêtes ont eu des postérités différentes. L'enquête de Marienthal est devenue une matrice des sciences sociales du chômage, faisant apparaître le temps du chômage comme la fois un excédent de temps et un temps vide : « L'expérience de la déréliction. » (Bourdieu, 1981) Mais l'enquête de Bakke complexifie cette approche, mettant en lumière que, loin d'être typique ou homogène, le temps du chômage est en fait structuré par des facteurs pluriels tels que le degré et la nature de l'encadrement par des institutions, le niveau et les formes de chômage ou les caractéristiques des chômeurs (par exemple, à l'époque, ce sont presque exclusivement des hommes, mais ce n'est plus le cas aujourd'hui). C'est en ce sens que le chômage peut être conceptualisé comme une épreuve temporelle : en tant que rupture par rapport au rythme du temps dicté par le travail, il entraîne une désorganisation des temps sociaux, soumet à

des obligations (faire des recherches d'emploi et en apporter des preuves) et libère un espace temporel qu'il convient alors de combler. Le temps du chômage implique des engagements et oblige à des arbitrages, c'est-à-dire une importante activité de gestion du temps de la part des chômeurs.

Qu'est-ce qui fait selon vous la « densité » du temps du chômage ? Cette densité est-elle homogène pour tous les chômeurs ?

L'idée de « densité » fait écho à la notion d'épreuve. Comme le temps du chômage n'est pas d'emblée structuré, une série de processus et d'acteurs sociaux viennent mettre leur grain de sel dans l'organisation de ce temps. Les chômeurs sont en effet au carrefour de règles d'organisation émanant à la fois des institutions et de leur entourage. Ils sont donc pris dans une densité de normes temporelles cacophoniques, qui renforcent l'épreuve temporelle car les chômeurs doivent ensuite rendre des comptes sur leur organisation du temps, notamment autour du temps pivot de la recherche d'emploi qui n'est pas borné comme le temps du travail. Ils sont également pris dans une série de rôles sociaux mal coordonnés : ainsi, il faut rechercher un emploi mais selon quel agenda, avec quel rythme, quelles articulations entre la vie privée ou familiale, avec les loisirs et activités personnelles ? Pour les chômeurs, contrairement aux personnes en emploi qui peuvent passer d'un rôle au travail à un rôle hors-travail, le rôle de recherche d'emploi est constamment en tension avec d'autres rôles sociaux, comme les rôles familiaux (s'occuper des enfants, faire des courses...). Le temps n'étant pas structuré, il y a une concurrence entre ces différents rôles sociaux et entre leurs temporalités spécifiques. La densité du temps du chômage est ainsi le résultat de conflits temporels que les

chômeurs doivent gérer et justifier auprès d'autres acteurs de leur entourage qui peuvent avoir des conceptions différentes des « bonnes façons » d'organiser ces temporalités.

Sur la question des inégalités, les conséquences du chômage sur les modes de vie sont variables. Alors que l'expérience du chômage peut générer des difficultés plurielles (angoisses, comportement perturbé des enfants, peines à payer son loyer...) et des désorganisations qui demandent une série de recadrage de la part des chômeurs, elle déstabilise en particulier celles et ceux en situation fragile, tant du point de vue familial qu'économique. En ce sens, elle rend l'épreuve temporelle plus difficile encore. L'épreuve temporelle s'alourdit également du fait que les personnes les plus défavorisées sur le marché du travail se situent sur des strates d'emplois qui peuvent exiger des formes de flexibilité ou des horaires atypiques. Dans le cadre de notre enquête sur les chômeurs radiés du service public de l'emploi et du régime d'indemnisation en Belgique (Demazière et Zune, 2019), une femme célibataire avec un enfant en bas âge avait par exemple refusé un emploi dans le nettoyage à mi-temps car il fallait être disponible le soir et le week-end. Or, elle ne pouvait faire garder son enfant sur ces horaires. La faiblesse des ressources relationnelles n'a pas été considérée par l'administration, qui a finalement radié cette personne, considérée comme insuffisamment motivée par l'emploi. Cette séquence illustre le poids de la densité de l'épreuve temporelle : les chômeurs doivent gérer par eux-mêmes leur temps et faire valoir les contraintes et les tensions dans lesquelles ils sont pris.

Quelle est l'influence des politiques de retour à l'emploi sur la gestion du temps des chômeurs ?

Les formes de l'encadrement institutionnel de la temporalité du chômage se sont renouvelées à travers le temps, et sont aujourd'hui multiples.

Le contrôle peut passer, d'abord, par la dégressivité du montant des allocations de chômage perçues dans le temps. Dans ce cas, le rythme de dégressivité est fixé par la modélisation économiste, qui cherche à calibrer le « juste » équilibre entre incitations et désincitations. Elle se fonde sur l'idée selon laquelle une diminution du montant des allocations chômage, ou leur pure et simple interruption passé un certain délai, pousserait les chômeurs à accepter une série d'emplois, du fait de la baisse de leur « salaire de réservation » (Lippman et McCall, 1979).

Il y a ensuite le temps institutionnel basé sur les entretiens obligatoires, qui sont les moments où il faut justifier la recherche effective d'emploi auprès des agents qui sont chargés du suivi des dossiers. Ce temps-ci est à la fois prescrit et prévu, ce qui n'empêche pas qu'il puisse être aussi accentué, si les agents ont l'impression que les efforts de recherche d'emploi sont trop faibles par exemple. Dans ce cas, ils peuvent décider d'augmenter la fréquence des entretiens pour avoir des suivis plus rapprochés et exiger une recherche d'emploi plus intense. Concernant les preuves de recherche d'emploi, il ne s'agit pas simplement d'apporter un dossier avec une quantité de preuves qui correspond à un seuil fixé au préalable : il faut que ces preuves aient été collectées avec une certaine régularité. Cette exigence introduit un déplacement du contrôle, qui devient une forme d'autocontrôle pour le chômeur, à qui l'institution demande d'organiser, à une

fréquence régulière, son activité, en plus de la faire aboutir sur des preuves tangibles.

La prescription institutionnelle du temps du chômage passe donc par des canaux multiples, ce qui rend son évitement d'autant plus difficile. Toutefois, l'adhésion des chômeurs à ce calendrier institutionnel est inégale : plus les chômeurs ont des caractéristiques d'employabilité, plus ils ont tendance à jouer le jeu des règles diffusées par les politiques de retour à l'emploi. L'explication est simple : on y croit parce qu'on a des signaux positifs émanant du marché du travail qui viennent renforcer cette croyance. En revanche, pour les chômeurs moins employables (du fait, par exemple, d'une faible formation, de faibles expériences professionnelles ou encore d'un âge avancé), le rendement de ce type d'organisation est moins rapide, et la croyance en l'efficacité des prescriptions s'étiole avec le temps. Les chômeurs de longue durée se découragent et font l'expérience qu'il existe d'autres manières de s'organiser, qui sont plus supportables, et qui, éventuellement, vont aboutir à davantage de résultats. Ils s'éloignent donc progressivement de cette prescription institutionnelle. Une autre économie temporelle de recherche d'emploi peut émerger et remplacer l'économie temporelle qui avait été transmise et diffusée par les dispositifs institutionnels.

Pourquoi parlez-vous d'un temps ritualisé de la recherche d'emploi ?

C'est ce que nous avons observé dans l'enquête que nous avons réalisée en Belgique, où les allocations de chômage ne sont pas limitées dans le temps, mais où le contrôle de l'activité de recherche d'emploi s'est fortement accentué. Il est passé, entre autres, par la collecte de preuves

tangibles de recherche d'emploi : concrètement, un conseiller fixe un nombre de démarches de recherche d'emplois à effectuer. Lorsqu'il y a des contrôles jugés négatifs, où s'il n'y a pas assez de preuves fournies, alors il y a une accentuation, pour la fois suivante, du nombre de recherches à réaliser. De cette manière, la recherche d'emploi devient progressivement, pour les demandeurs d'emploi, une collecte de preuves.

En effet, les demandeurs d'emploi se socialisent peu à peu à cet aspect du contrôle des institutions : il ne s'agit plus d'une socialisation au programme, ou de l'organisation d'une « conversion », mais d'un apprentissage de la manière dont fonctionnent les institutions. L'objectif devient alors la conservation des allocations de chômage. En d'autres termes, la recherche d'emploi devient collecte de preuves pour maintenir son statut. Certains chômeurs rentrent complètement dans cette ritualisation, en organisant un temps autour de la collecte de preuves, de manière très systématique, avec toute la logistique que cela implique : faire des dossiers et des classeurs en les rendant clairs, afin que, lors de l'entretien avec le conseiller, il n'y ait aucune contestation possible. La ritualisation de la recherche de preuves n'est donc pas dénuée de sens : justement, elle devient une recherche d'emploi au motif de la préservation de son statut, dans le but de rester dans le système de chômage.

On a alors une tension, assez forte, entre d'une part la recherche d'emploi réalisée pour l'institution aux fins de maintien de son statut dans le chômage, qui devient une recherche d'emploi formelle et, d'autre part, une recherche d'emploi pour soi-même, qui peut passer par des canaux non

reconnus par l'institution², mais qui, pour le chômeur, semble plus efficace et peut aboutir plus sûrement à un emploi ou des revenus que la recherche d'emploi formelle.

Cette espèce de dualité de la recherche d'emploi donne une épaisseur additionnelle à l'épreuve temporelle du chômage. Il ne s'agit plus seulement de rechercher un emploi et d'articuler cette obligation avec d'autres activités : il faut aussi concilier deux temporalités de la recherche d'emploi. L'une, pour le contrôle et pour la forme, et l'autre, pour le sens et la sortie du chômage. Cela implique de prendre de nouvelles décisions en matière de recherche d'emploi, qui répondent à la question suivante : quelle part de mon emploi du temps vais-je accorder aux méthodes qui comptent dans le contrôle, et qui vont me permettre de garder mon statut mais qui m'empêchent, pendant ce temps-là, de rechercher un travail efficacement ? On est ici au cœur de ce que nous appelons l'épreuve temporelle du chômage, à savoir que les chômeurs sont sommés d'arbitrer entre les obligations du statut, les contraintes de leur situation, leurs engagements de rôles, leurs croyances et convictions, et cela en l'absence de cadres temporels stables et régulateurs. Ils sont ainsi plongés dans des incertitudes sur les arbitrages à faire tout en étant contraints de les justifier auprès de leurs interlocuteurs, institutionnels ou familiaux.

PROPOS RECUEILLIS PAR PAULINE AMARD
ET FRANÇOIS SOLEIMAN (RCE)

2 Par exemple, des contacts informels avec des connaissances dont on espère un appui, des interactions orales avec de petits employeurs, au cas où, ou encore des coups de main laissant augurer des volumes de travail plus conséquents.

Bibliographie

- BAKKE E. (1933), *The unemployed man. A social study*, Nisbet and co., Londres.
- BOURDIEU P. (1981), « Préface », in JAHODA M., P. LAZARSFELD et H. ZEISEL, *Les chômeurs de Marienthal*, Éditions de Minuit, Paris.
- DEMAZIÈRE D. et M. ZUNE (2019), « Temps de la recherche d'emploi et expérience du chômage », *Temporalités*, vol. 29.
- JAHODA M., P. LAZARSFELD et H. ZEISEL (1933, 1981), *Les chômeurs de Marienthal*, Éditions de Minuit, Paris.
- LIPPMAN S. A. et J. J. MCCALL (1979), *Studies in the Economics of Search*, North Holland Publishing Company, Amsterdam.